

Note d'information – Conseil communautaire du 3 avril 2019
Comptes administratifs 2018 et budgets primitifs 2019

La présente note d'information répond aux obligations instituées par :

- l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,
- la loi NOTRé du 07 août 2015 qui crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des établissements publics.

I. Compte administratif 2018

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018 du budget principal, des deux budgets annexes eau et assainissement, ainsi que des cinq budgets annexes de zones.

- **Compte administratif 2018 consolidé des budgets principal, eau, et assainissement**

L'exercice 2018 s'est clôturé avec un résultat cumulé consolidé de fonctionnement (excédent comptable) de 10,60 M€. Cela représente 9,15% du budget global de fonctionnement. Il convient de soustraire de ce résultat excédentaire 1,47 M€ de déficit d'investissement (1068) ramenant ainsi l'excédent de fonctionnement à 9,13 M€. Ce solde sera entièrement reporté aux budgets 2019.

En matière d'emprunt, l'année s'achève sur un volume emprunté de 4,6 M€ portant le capital restant dû à la fin de l'année à 37,26 M€, soit 13,9 ans de remboursement.

L'investissement réalisé en 2018 s'avère moins élevé qu'en 2017, année d'achèvement d'opérations lourdes : désenclavement du port fluvial d'Arles, station d'épuration des Saintes, acquisition des locaux pour DGAST, etc..

Les produits 2018 ont été titrés à hauteur de 76,66 % des crédits ouverts, les charges ont été mandatées à hauteur de 74,19 %. Ces pourcentages témoignent d'un niveau d'exécution budgétaire qui se différencie nettement selon les budgets et les sections et qui peut s'améliorer significativement.

	Investissement		Fonctionnement
	Mandaté	Mandaté + reports sur 2018	
Budget principal	37 %	44 %	89 %
Budget annexe Eau	54 %	54 %	74 %
Budget annexe Assainissement	47 %	53 %	61 %

- **Compte administratif 2018 des budgets annexes de zones**

- **Budgets annexes de la zone Ecopôle, et de la zone plaine de Montmajour**

Aucune opération n'a été constatée en 2018, les résultats cumulés sont identiques à ceux de 2017, à savoir :

- Pour la zone Ecopôle un excédent de fonctionnement de 350 776,15 € et un déficit d'investissement de 105 176,08 €,
- Pour la zone plaine de Montmajour un excédent de fonctionnement de 1 300 127,61€ et un déficit d'investissement de 292 631,44 €.

- **Budgets annexes de la zone du Fer à cheval, de la zone du Roubian, et de la zone Papèterie Etienne**

Les résultats de 2018 dégagent :

- Pour la zone du Fer à cheval, un déficit d'investissement de 5 207,41 € ; le résultat cumulé d'investissement génère un déficit de 364 903,05 € ;
- Pour la zone du Roubian, un déficit de fonctionnement de 163 238,99 €, et un déficit d'investissement de 88 808,17 €. Le résultat cumulé de fonctionnement se traduit par un déficit de 235 188,01 € et le résultat cumulé d'investissement correspond à un déficit de 2 823 861,22 €.
- Pour la zone Papèterie Etienne, les dépenses afférentes figuraient auparavant dans le budget principal. A la faveur de l'acquisition du site, en fin d'année 2018, un budget annexe de zone a été créé. Il est constaté sur l'année 2018 une seule écriture comptable d'avance du budget principal en recette d'investissement de 455 000,00€.

II. Budget primitif 2019

Le vote du budget primitif 2019 porte sur le budget principal, les trois budgets annexes eau, assainissement, et transport (nouveau budget annexe créé en 2019 et auparavant intégré dans le budget principal), ainsi que les cinq budgets annexes de zones.

Ce projet de budgets est réalisé :

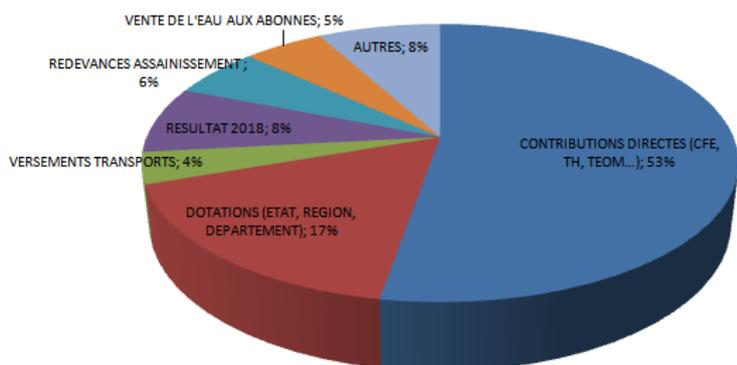
- En toute connaissance de l'analyse de la situation des finances communautaires,
 - A fiscalité inchangée,
 - Dans un contexte d'évolution institutionnelle qui interroge sur la durabilité des entités locales mais qui ne doit cependant pas empêcher le territoire de se développer,
 - En respectant 4 axes majeurs présentés lors du rapport sur les orientations budgétaires :
 - . une rigueur renforcée,
 - . le maintien d'une solidarité active,
 - . les moyens d'une ambition en matière de développement,
 - . l'impératif de préservation des qualités environnementales du territoire.
-
- **Le Budget Primitif 2019 consolidé : principal, eau, assainissement, et transport**

ACCM, bien que non contrainte par la loi de respecter le cadre de la contractualisation financière « incitative », s'est efforcée de tendre vers le respect des indicateurs de performance.

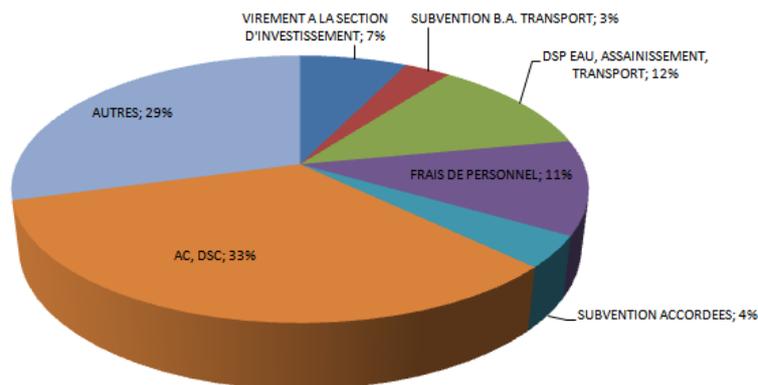
- Section de fonctionnement

Le budget s'élève à 116,67 M € et se répartit comme suit :

RECETTES



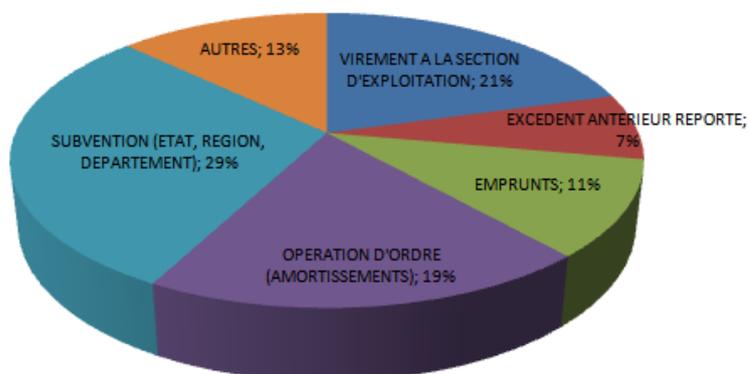
DEPENSES



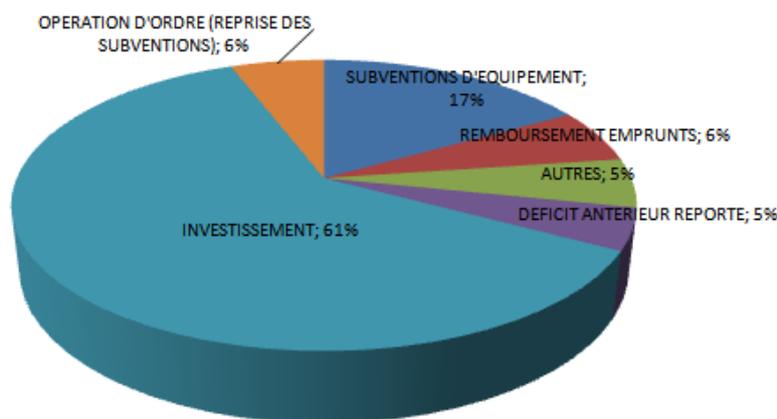
- Section d'investissement

Le budget s'élève à 40,80 M€ et se décompose comme suit :

RECETTES



DEPENSES



L'investissement prévu au plan pluriannuel d'Investissement (PPI) pour l'année 2019 pour les budgets Principal, eau, assainissement, et transport s'élève à 29 M€ (c'est un montant inédit pour ACCM) avec une recette de subvention escomptée à hauteur de 11,55 M€.

En page suivante figure le détail du PPI, présenté en hors taxes (ht) pour les budgets eau et assainissement et en toutes taxes comprises (ttc) pour le budget principal.

- **Le budget Primitif 2019 des 5 budgets annexes de zones**

Le projet de budget 2019 de ces zones est construit, en recettes, en intégrant des perspectives de vente de terrains qu'il faudra mener à terme.

Le projet de budgets primitifs s'avère relativement ambitieux : sa réalisation nécessitera la mobilisation de moyens, humains notamment, importants mais s'inscrit pleinement dans une perspective de positionnement fort d'ACCM à l'heure où la question de son devenir est en jeu.